

former un comité qui aura pour mission de donner de la cohésion aux efforts des diverses sociétés catholiques de la ville.

Sur proposition de M. Magnan, Mgr Roy est alors choisi comme président honoraire du comité, et M. C.-N. Hamel comme vice-président honoraire. M. C.-J. Magnan est élu président actif, sur proposition du R. P. Nunesvais. Puis il est proposé par M. le Dr J. Gosselin, appuyé par M. L.-P. Garneau, et résolu : « Que M. le chevalier J.-E. Martineau soit nommé vice-président ; que Mgr Têtu soit nommé trésorier ; que M. Ernest Mercier soit nommé secrétaire. »

Il est entendu que tous les présidents de section des sociétés catholiques feront partie du comité ; ils pourront se faire représenter par un délégué.

M. Magnan énumère les ressources sur lesquelles le comité peut compter. La construction du Patronage coûtera certainement \$ 30,000. Pour ce qui est des revenus annuels nécessaires au soutien de l'œuvre, la somme de \$ 800. 00 lui est déjà assurée. Le capital pourra être facilement emprunté, mais il faudrait faire un grand effort, dès ce printemps, et recueillir la somme de \$ 10,000 au moins, pour que l'emprunt projeté soit moins élevé.

S. G. Mgr Roy fait remarquer qu'il faut déterminer tout d'abord quelles sont les personnes qui devront faire partie du comité. Quelques sociétés devraient être représentées, ce soir, qui ne le sont pas, par exemple les Fraternités du Tiers-Ordre, les Congrégations de la Sainte-Vierge, etc. Il faudra donc que toutes les sociétés catholiques soient représentées dans le comité.

Mgr Roy et M. Magnan demandent que les sociétés catholiques déploient le meilleur de leur énergie, surtout le printemps prochain, pour prélever des souscriptions chez leurs membres.

Il est décidé qu'un avis spécial sera envoyé, lors des réunions subséquentes, au président de chacune des sections des sociétés catholiques de Québec.

Puis le comité s'ajourne au mercredi de la deuxième semaine, savoir le 10 de ce mois. Cette prochaine réunion devra se tenir au Patronage à 8 heures du soir.